

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry DESTARAC, 1 ^{er} adjoint au Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	9	
Qui ont pris part à la délibération :	10	
Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	21/03/2025	
Date d'affichage :	21/03/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN

Absents excusés et représentés : Roland DETHOU, Anne-Laure GAROSTE, Gérald RAGELLE, Eric TILHAC Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DUBARRY

N° de la délibération DE 2025 13	Objet de la délibération VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024
---	--

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	77 932,21	52 287,33	0,00	52 287,33	77 932,21
Opérations exercice	304 499,39	287 484,25	73 250,23	125 038,32	377 749,62	412 522,57
Total	304 499,39	365 416,46	125 537,56	125 038,32	430 036,95	490 454,78
Résultat de clôture		60 917,07	499,24			60 417,83
Restes à réaliser	0,00	0,00	33 158,40	15 204,00	33 158,40	15 204,00
Total cumulé	0,00	60 917,07	33 657,64	15 204,00	33 158,40	75 621,83
Résultat définitif		60 917,07	18 453,64			42 463,43

Monsieur Roland DETHOU, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur Thierry DESTARAC, 1^{er} adjoint au Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU



Date de transmission de l'acte: 25/04/2025

Date de reception de l'AR: 25/04/2025

065-216503359-DE_2025_13-DE

A G E D I